

Les effectifs salariés du secteur privé diminuent de 0,1 % (- 15 000 postes) au quatrième trimestre 2014 comme au troisième trimestre. Sur un an, l'emploi baisse de 0,2 % (- 29 000 postes). Hors intérim, les effectifs salariés sont stables sur le trimestre et en baisse de 0,1 % sur un an.

Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente quant à lui de 0,2 % au quatrième trimestre 2014, portant à + 1,3 % la hausse sur un an. Les prix à la consommation sont stables sur la même période.

Au total, la masse salariale croît de 0,1 % au quatrième trimestre 2014, après une hausse de 0,2 % au troisième trimestre. Sur un an, elle progresse de 1,2 %.

Dans l'industrie, l'emploi salarié continue de reculer : - 0,3 % sur le trimestre, soit - 10 000 postes. Sur un an, la baisse atteint - 1,3 %, soit - 40 000 postes.

Dans la construction, l'emploi diminue de 0,7 % au quatrième trimestre 2014 (- 10 000 postes) après - 1,0 % au troisième trimestre. Sur un an, le repli est de - 2,6 %, soit - 38 000 postes.

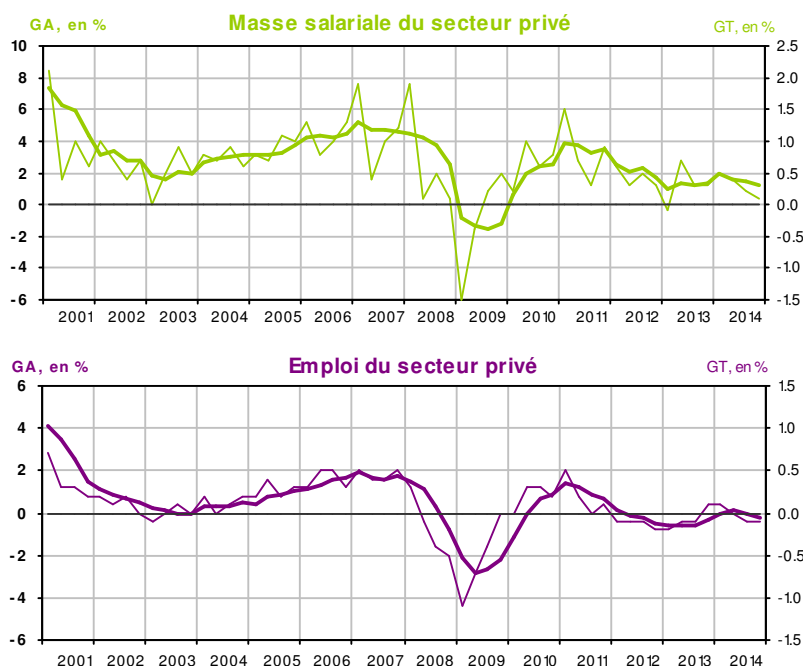
Dans le secteur tertiaire hors intérim, l'emploi augmente de 0,1 % (+ 14 000 postes) après une stabilité au troisième trimestre. Sur un an, l'emploi est en hausse de 0,4 %, soit + 55 000 postes.

L'emploi intérimaire est en baisse ce trimestre (- 1,9 %, soit - 11 000 postes) après une hausse de 0,7 % au troisième trimestre. Sur un an, il diminue de 1,2 %, soit - 7 000 postes.

Sur un an, une majorité de régions de la métropole enregistrent des baisses d'emploi. Les replis les plus marqués (entre - 1,4 % et - 1,6 %) concernent la Champagne-Ardenne, la Lorraine et la Franche-Comté. Néanmoins, l'emploi progresse dans quatre régions métropolitaines (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Aquitaine, Midi-Pyrénées) et dans trois Dom (Martinique, Guyane, Réunion).

LA MASSE SALARIALE ET L'EMPLOI DU SECTEUR PRIVÉ AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014

Graphique 1 : Glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et de l'emploi du secteur privé



Source : AcoSS-Urssaf

Tableau 1 : Masse salariale et emploi du secteur privé au quatrième trimestre 2014

	En niveau 2014 T4	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel au 4 ^{ème} trimestre 2014 (en %)
		2013 T4	2014 T1	2014 T2	2014 T3	2014 T4	
Masse salariale (en Md€)	132,3	0,3	0,5	0,4	0,2	0,1	1,2
Emploi fin de trimestre (en millions)	17,7	0,1	0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,2
Emploi moyen (en millions)	17,7	0,0	0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Salaire mensuel moyen par tête (en €)	2 484	0,3	0,5	0,3	0,3	0,2	1,3
Indice des prix à la consommation hors tabac		0,2	0,4	-0,1	-0,3	-0,1	0,0

Sources : AcoSS-Urssaf ; Insee – Indice des prix

Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (encadré).

Tableau 2 : Évolutions de la masse salariale, de l'emploi et du SMPT* par grand secteur d'activité économique

Grands secteurs	Masse salariale							Emploi									SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						Niveau moyen (€)			
		GT							sur 3 mois			GT									
		2014 T4	2013 T4	2014 T1	2014 T2	2014 T3	2014 T4		2014 T4	2014 T3	2014 T4	2014 T4	2013 T4	2014 T1	2014 T2	2014 T3	2014 T4		2014 T4	2014 T3	2014 T4
Industrie	27,3	-0,1	0,5	0,2	-0,2	0,0	0,5	3 097,8	-13,6	-10,4	-39,8	-0,3	-0,2	-0,3	-0,4	-0,3	-1,3	0,2	0,4	1,7	2 933
Construction	8,9	-0,1	0,2	-0,9	-0,6	-0,6	-1,8	1 398,3	-14,2	-9,9	-37,5	-0,5	-0,3	-0,7	-1,0	-0,7	-2,6	0,3	0,3	0,7	2 124
Tertiaire	95,9	0,5	0,6	0,5	0,3	0,2	1,7	13 229,3	8,3	2,9	48,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,4	0,3	0,2	1,2	2 417
Tertiaire hors intérim	92,1	0,4	0,6	0,6	0,3	0,3	1,8	12 651,5	4,1	14,2	55,1	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,4	0,2	0,2	1,3	2 429
Intérim	3,8	3,9	0,8	-1,0	0,4	-0,1	0,1	577,8	4,2	-11,3	-6,9	2,2	0,6	-0,6	0,7	-1,9	-1,2	0,4	0,5	-0,8	2 160
Total	132,3	0,3	0,5	0,4	0,2	0,1	1,2	17 740,0	-21,5	-15,0	-28,8	0,1	0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	0,3	0,2	1,3	2 484
Total hors intérim	128,5	0,2	0,5	0,4	0,2	0,1	1,2	17 162,2	-25,7	-3,7	-21,8	0,0	0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,3	0,2	1,3	2 495

SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Acooss-Urssaf

L'emploi reste en baisse au quatrième trimestre 2014

Au quatrième trimestre 2014, la masse salariale du secteur privé augmente de 0,1 %, après une hausse de 0,2 % au troisième trimestre 2014 (graphique 1 et tableau 1). Le glissement annuel de la masse salariale s'établit à + 1,2 %.

L'emploi est en baisse de 0,1 % (- 15 000 postes) au quatrième trimestre 2014, comme au troisième trimestre. Sur un an, il diminue de 0,2 % (- 28 800 postes). Hors intérim, l'emploi est stable (- 0,0 %, soit - 3 700 postes) après une baisse de 0,1 % au trimestre précédent. Sur un an, il diminue de 0,1 % (- 21 800 postes).

Au quatrième trimestre 2014, l'emploi continue de baisser dans l'industrie avec un repli de 0,3 % (- 10 400 postes),

après - 0,4 % au troisième trimestre (graphique 2 et tableau 2). La masse salariale de l'industrie est stable au quatrième trimestre et augmente de 0,5 % sur un an.

Dans le secteur de la construction (graphique 4 et tableau 2), la baisse de l'emploi se poursuit au quatrième trimestre : - 0,7 %, soit - 9 900 postes, après - 1,0 % au troisième trimestre. La masse salariale est en baisse de 0,6 % au quatrième trimestre et de 1,8 % sur un an.

Dans le tertiaire hors intérim (graphique 5 et tableau 2), l'emploi augmente de 0,1 % (+ 14 200 postes) après une stabilité au troisième trimestre et des hausses de 0,1 % et 0,2 % aux deux

trimestres précédents. Sur un an, l'emploi augmente de 0,4 %, soit + 55 100 postes. La masse salariale progresse de 0,3 % au quatrième trimestre et de 1,8 % sur un an.

L'emploi intérimaire¹ enregistre quant à lui une baisse de 1,9 % (- 11 300 postes), après une hausse de 0,7 % au troisième trimestre. Sur un an, il diminue de 1,2 % (- 6 900 postes). La masse salariale de l'intérim diminue de 0,1 % au quatrième trimestre et progresse de 0,1 % sur un an.

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse de 0,2 % au quatrième trimestre 2014. Sur un an, la hausse du SMPT est de 1,3 %. Les prix à la consommation sont stables quant à eux.

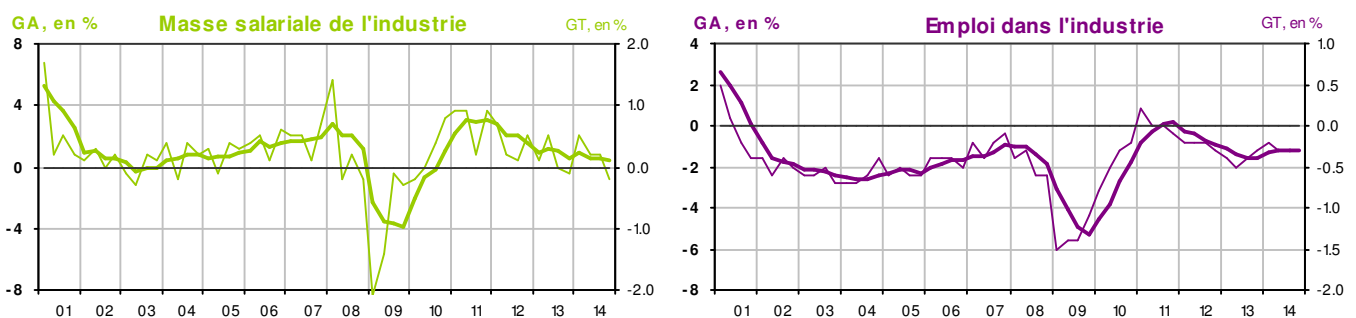
Un emploi toujours en baisse dans l'industrie

Dans l'industrie, la masse salariale est stable ce trimestre, après - 0,2 % au trimestre précédent et + 0,2 % au deuxième trimestre. Sur un an, elle progresse de 0,5 %.

L'emploi industriel poursuit sa baisse : il diminue de 0,3 % (- 10 400 postes), après - 0,4 % au troisième trimestre et - 0,3 % au deuxième trimestre. Sur un an, les effectifs salariés de l'industrie sont en repli de 1,3 %, soit - 39 800 postes.

Les baisses les plus marquées sont observées dans la fabrication d'équipements électriques (- 0,8 %, soit - 900 postes), l'industrie des plastiques et l'habillement, textile et cuir (- 0,7 %, soit respectivement - 2 000 et - 700 postes).

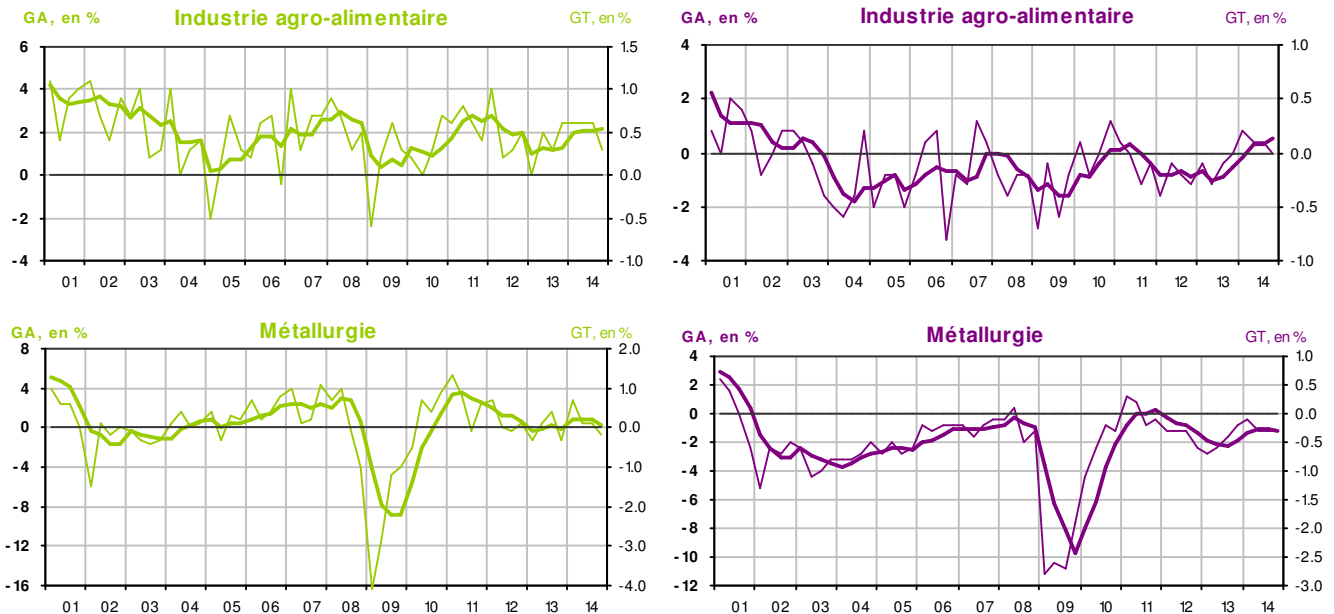
Graphique 2 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi de l'industrie



Source : Acooss-Urssaf

¹ La notion d'emploi intérimaire présentée par l'Acooss et les Urssaf est adaptée au suivi des masses salariales et des cotisations. Elle peut ainsi être décalée par rapport aux effectifs issus des relevés mensuels de missions.

Graphique 3 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans quelques secteurs industriels



Source : Acooss-Urssaf

L'emploi se contracte aussi dans le secteur du bois et du papier (- 0,6 %, soit - 1 100 postes).

Le repli de l'emploi se poursuit dans l'industrie automobile (- 1,1 %, soit - 2 200 postes) et pèse sur l'évolution de la fabrication de matériels de transport (- 0,5 %) alors que la fabrication d'autres matériels de transport enregistre toujours une hausse des effectifs salariés (+ 0,2 %).

L'emploi se contracte également dans les secteurs de la fabrication de machines et

équipements (- 0,4 %, soit - 700 postes), de la métallurgie et des autres industries manufacturières (- 0,3 %, avec respectivement - 1 300 et - 900 postes).

La baisse est modérée dans l'industrie chimique (- 0,2 %, soit - 300 postes) et dans le secteur de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (- 0,1 %, soit - 200 postes). L'emploi est stable ce trimestre dans l'industrie agro-alimentaire et dans le secteur de la production et distribution d'eau.

Les effectifs salariés progressent modérément dans l'industrie pharmaceutique (+ 0,2 %, soit + 100 postes), ainsi que dans le secteur de la production et la distribution d'électricité et de gaz (+ 0,2 %, soit + 300 postes).

Au quatrième trimestre 2014, le salaire moyen par tête augmente de 0,4 % dans l'industrie (+ 1,7 % sur un an).

La baisse d'emploi continue dans la construction

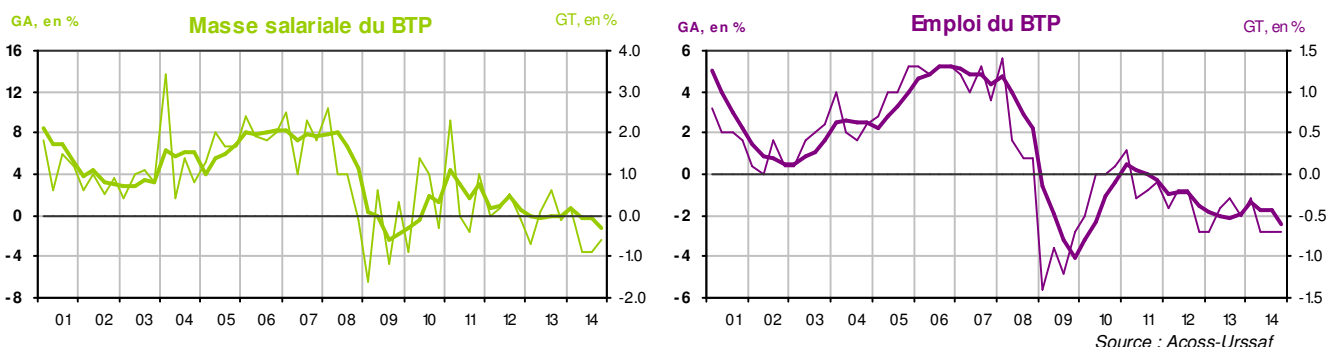
Dans le secteur de la construction, la masse salariale se contracte de 0,6 %, comme au troisième trimestre, après une hausse de 0,9 % au deuxième trimestre. Sur un an, la masse salariale du secteur de la construction baisse de 1,8 %.

Au quatrième trimestre 2014, l'emploi est en baisse de 0,7 % (- 9 900 postes) après - 1,0 % au trimestre précédent et - 0,7 % au deuxième trimestre. Sur un an, il diminue de 2,6 %, soit - 37 500 postes.

Dans la construction de bâtiments, l'emploi est en repli de 0,8 % ce trimestre (soit

- 1 200 postes) après - 1,2 % au troisième trimestre. Dans ce secteur, la construction d'autres bâtiments (qui représente la moitié des effectifs) et celle de maisons individuelles (un tiers des effectifs) perdent respectivement 1,2 % et 0,5 % de leurs effectifs.

Graphique 4 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi du secteur de la construction



Source : Acooss-Urssaf

Dans le génie civil, l'emploi se contracte de 0,7 % (- 1 200 postes). La construction de routes et autoroutes perd 1,4 % de ses salariés (- 1 000 postes). La construction de réseaux pour fluides et la construction d'autres ouvrages de génie civil se contractent de respectivement 1,0 % et 0,8 %. L'emploi est stable dans la construction de réseaux électriques et de télécommunications. La construction de voies ferrées est créatrice d'emploi ce trimestre (+ 4,3 %, soit 300 postes).

L'emploi tertiaire hors intérim est en hausse

La masse salariale du secteur tertiaire hors intérim est en hausse de 0,3 % au quatrième trimestre, comme au trimestre précédent. Sur un an, elle progresse de 1,8 %. Celle de l'intérim est en baisse de 0,1 % au quatrième trimestre et en hausse de 0,1 % sur un an. Au total, la masse salariale du secteur tertiaire augmente de 0,2 % au quatrième trimestre et de 1,7 % sur un an.

Dans le tertiaire hors intérim, l'emploi est en hausse de 0,1 % ; il était stable au trimestre précédent. Sur un an, il progresse de 0,4 %, soit + 55 100 postes.

L'emploi intérimaire est, quant à lui, en baisse ce trimestre : - 1,9 %, soit - 11 300 postes. Sur un an, il recule de 1,2 %, soit 6 900 postes en moins.

Au total, l'emploi tertiaire est quasiment stable au quatrième trimestre 2014. Sur

Dans les travaux de construction spécialisés, l'emploi décroît de 0,7 % ce trimestre, soit - 7 500 postes. La plupart des activités de ce secteur sont en repli : les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment (- 1,2 %, soit - 2 300 postes), de terrassement courants et spécialisés (- 1,2 %, soit - 1000 postes), d'installation d'eau et de gaz en tous locaux (- 1,0 %, soit - 600 postes), d'installation électrique dans tous locaux (- 0,5 %, soit - 900 postes), ainsi que ceux

de peinture et vitrerie (- 0,6 %, soit - 600 postes), de menuiserie bois et pvc (- 0,7 %, soit - 600 postes) et de menuiserie métallique et serrurerie (- 0,5 %, soit - 300 postes) concentrent les plus fortes réductions. Les travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation connaissent une baisse modérée ce trimestre (- 0,3 %).

Dans le secteur de la construction, le salaire moyen par tête progresse de 0,3 % ce trimestre et de 0,7 % sur un an.

un an, les effectifs du tertiaire sont en hausse de 0,4 %, soit + 48 200 postes.

Les secteurs les plus dynamiques au quatrième trimestre sont les activités informatiques, dont les effectifs salariés progressent de 0,8 % (+ 2 800 postes), les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie dont l'emploi augmente de 0,4 %, soit + 4 100 postes. Ces secteurs étaient déjà dynamiques aux trimestres précédents.

Dans l'action sociale et l'hébergement médico-social, l'emploi est toujours en hausse : il progresse de 0,4 %, soit + 4 400 postes ce trimestre.

Dans le secteur de l'hébergement - restauration, l'emploi augmente de 0,4 % (+ 4 200 postes) après une baisse de 0,3 % au trimestre précédent.

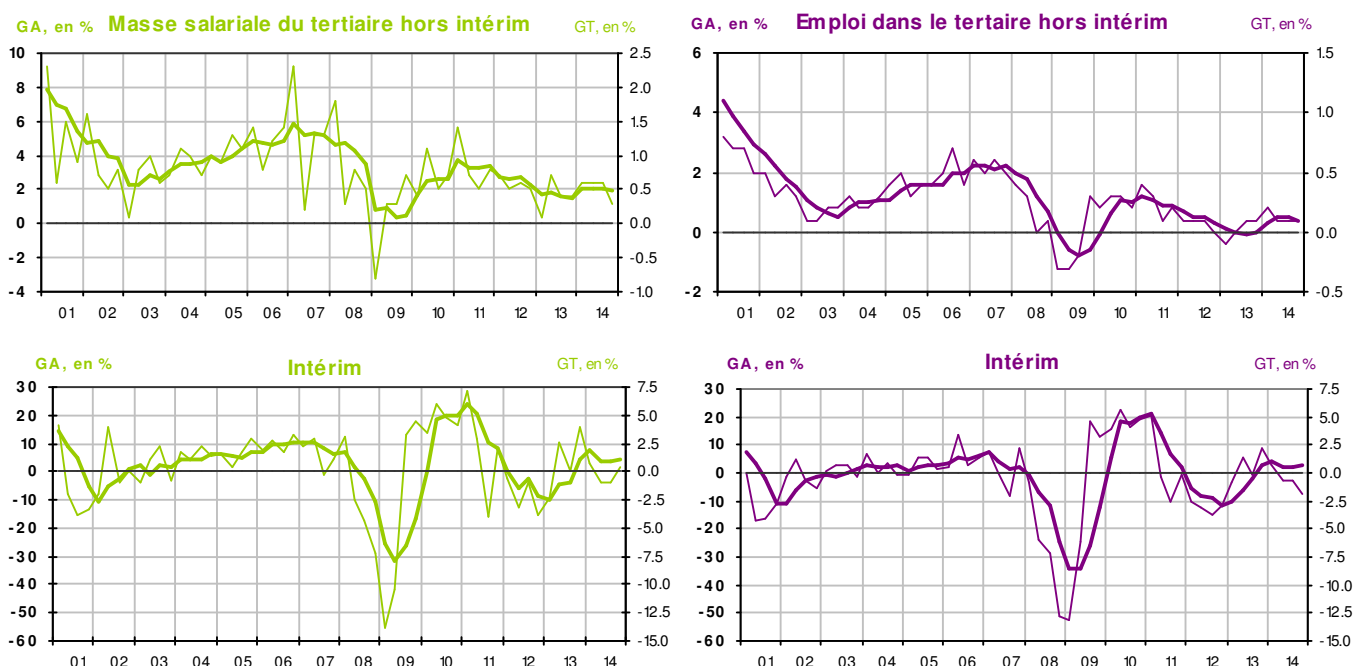
L'emploi est en légère hausse dans le secteur des activités financières et d'assurance (+ 0,1 %, soit + 1 000 postes).

L'emploi est stable ce trimestre dans les secteurs des transports et entreposage, de la recherche et développement et des activités pour la santé humaine.

Au quatrième trimestre, l'emploi du commerce recule de 0,1 %, soit - 3 600 postes, expliqués principalement par la baisse du commerce de gros (- 0,3 %, soit - 2 700 postes) et du commerce de détail (- 0,1 %, soit - 1 000 postes).

Plusieurs autres secteurs du tertiaire connaissent une baisse de leur effectif salarié ce trimestre. Les secteurs les moins bien orientés sont les télécommunications (- 0,7 %, - 900 postes), les activités immobilières (- 0,4 %, - 900 postes) et les autres activités

Graphique 5 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi du secteur tertiaire



Graphique 6 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans plusieurs secteurs tertiaires



Source : Acooss-Urssaf

scientifiques et techniques (-0,4 %, - 800 postes).

L'emploi recule également de 0,2 % dans le secteur de l'administration publique, après une baisse de 0,7 % au trimestre précédent.

Dans le secteur de l'édition et l'audiovisuel, l'emploi baisse de 0,2 %, soit - 600 postes.

Dans l'enseignement, l'emploi est en légère baisse au quatrième trimestre : - 0,1 % (- 500 postes), après + 0,4 %.

L'emploi du secteur associatif est quasiment stable. Sur un an, il croît de 0,5 %, soit + 8 700 postes.

Le salaire moyen par tête du tertiaire progresse de 0,2 % ce trimestre et de 1,2 % en glissement annuel.

Encadré 1 : Révision des évolutions trimestrielles de la masse salariale et de l'emploi sur les deux derniers trimestres par rapport à la précédente publication

Une partie des révisions est imputable à la mise à jour des coefficients saisonniers intervenue ce trimestre (encadré 2). Le tableau distingue donc la révision hors changement de CVS (colonnes (1)) de l'effet de ce changement (colonnes (2)). La révision totale correspond à la somme de ces deux effets.

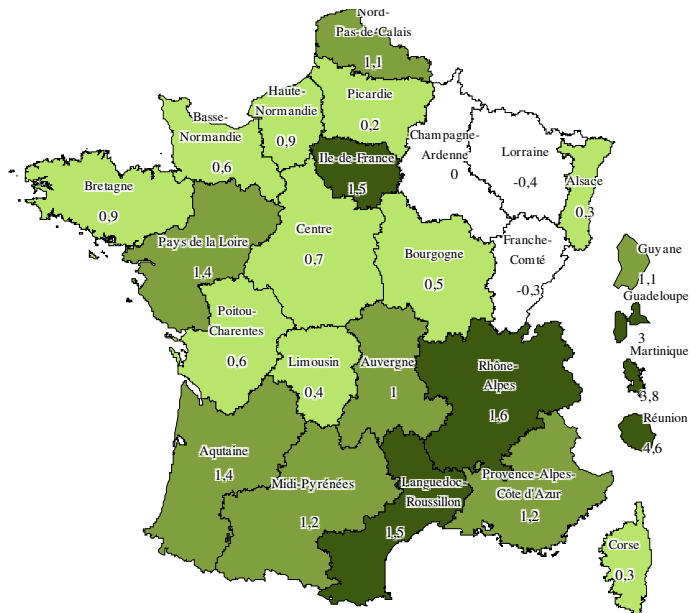
	Masse salariale				Emploi							
	en points de pourcentage				en milliers							
	2014 T2		2014 T3		2014 T2		2014 T3					
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)		
Industrie	0,0	-0,1	0,0	0,3	0,1	0,3	-0,4	2,3	0,0	0,0	0,0	0,1
Construction	0,0	0,3	0,0	-0,2	1,1	-0,1	-1,0	1,4	0,0	0,0	-0,1	0,1
Tertiaire	0,0	0,0	0,0	0,1	1,0	-0,4	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Tertiaire hors intérim	0,0	0,0	0,0	0,1	1,1	-2,0	-1,7	6,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérim	0,0	0,5	0,0	-0,5	-0,1	1,5	-0,4	2,3	0,0	0,2	0,4	-1,1
Total	0,0	0,1	0,0	0,1	1,8	-0,9	-0,4	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Total hors intérim	0,0	0,0	0,0	0,1	1,9	-2,4	-2,8	7,7	0,0	0,0	0,0	0,1

Source : Acooss-Urssaf

Lecture : Par rapport à la publication du 10 décembre 2014, hors effet lié au changement du modèle de CVS, l'évolution trimestrielle de l'emploi total au troisième trimestre 2014 a été révisée à la baisse de - 400 postes. La mise à jour des coefficients CVS révisé à la hausse l'emploi salarié à hauteur de 1 500 postes. La révision globale est donc de + 1 100 postes au troisième trimestre 2014. Cette révision ne conduit pas à revoir le glissement trimestriel en pourcentage.

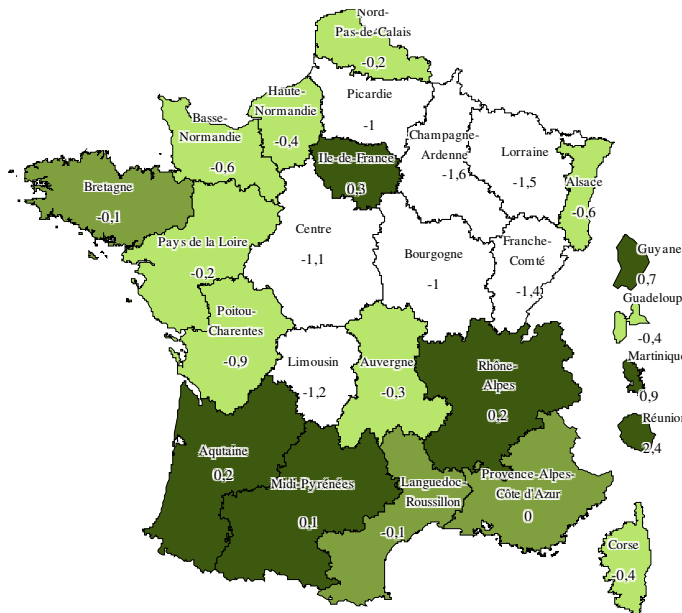
Carte 1 : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au quatrième trimestre 2014

Evolution nationale : + 1,2 %



Carte 2 : Glissement annuel de l'emploi du secteur privé au quatrième trimestre 2014

Evolution nationale : - 0,2 %



Source : Acooss-Urssaf

Des évolutions régionales contrastées

Au quatrième trimestre 2014, en rythme annuel, la majorité des régions de la métropole enregistre des baisses d'emploi comprises entre - 1,6 % et - 0,1 % (carte 2). L'emploi progresse dans quatre régions métropolitaines et dans les Dom (hormis en Guadeloupe).

Ce trimestre, l'Ile-de-France, l'Aquitaine, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées enregistrent des hausses d'emploi comprises entre + 0,1 % et + 0,3 % sur un an. Ces régions se démarquent principalement par le secteur des « autres services »², dont les effectifs progressent de 0,7 % en moyenne. Ils augmentent particulièrement en Rhône-Alpes (+ 1,2 %). Les secteurs de l'hébergement-restauration et du commerce sont également créateurs d'emploi dans ces régions. En revanche, l'emploi du secteur de l'intérim, de la construction et de l'industrie y sont en repli (respectivement - 1,6 %, - 1,5 % et - 0,9 % en moyenne).

En Corse, l'emploi recule de 0,4 % sur un an après une stabilité au troisième trimestre. Les secteurs les moins bien

orientés sont la construction (- 3,5 %) et l'hébergement-restauration (- 2,4 %).

L'emploi est stable ou quasiment stable sur un an en Provence-Alpes-Côte-D'azur, Languedoc-Roussillon et Bretagne.

L'emploi se contracte dans la plupart des régions du centre et du nord en dehors de l'Ile-de-France et de la Bretagne. La baisse annuelle est comprise entre - 0,2 % et - 1,6 %. Ces régions subissent principalement des pertes dans la construction et l'industrie (respectivement - 3,7 % et - 2,0 % en moyenne). En revanche, ces régions profitent de la croissance de l'hébergement-restauration (+ 0,5 %) et des « autres services » (+ 0,2 %).

Dans les DOM, la Réunion, la Martinique et la Guyane enregistrent des hausses d'effectifs (respectivement + 2,4 %, + 0,9 % et + 0,7 % sur un an), grâce notamment aux créations d'emploi dans les secteurs des « autres services » et de l'hébergement-restauration. En revanche, l'emploi en Guadeloupe baisse de 0,4 % après

+ 0,1 % au trimestre précédent, tiré à la baisse par l'intérim (- 1,4 %) et la construction (- 4,3 %).

Sur un an, l'évolution de la masse salariale reste positive dans toutes les régions métropolitaines hormis en Lorraine (- 0,4 %), en Franche-Comté (- 0,3 %) et en Champagne-Ardenne (- 0,0 %). Dans les autres régions, elle croît à des rythmes compris entre + 0,2 % (Picardie) et + 1,6 % (Rhône-Alpes). Comme au trimestre précédent, la hausse est particulièrement forte dans les Dom : Réunion (+ 4,6 %), Martinique (+ 3,8 %), Guadeloupe (+ 3,0 %) et dans une moindre mesure en Guyane (+ 1,1 %).

Arnaud Boulliung
Urssaf d'Alsace

Mihaela Mosu-Nasr
Elodie Sévin
Yi Zhang

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

² Le secteur des « autres services » comprend les activités du tertiaire hors commerce, hébergement-restauration et intérim.

Encadré 2 : Sources et méthodologie

Les **Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC)** sont remplis par les **établissements employeurs** du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui **déclarent** aux Urssaf **leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales** (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que **leurs effectifs salariés**. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La **base Séquoia** centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997). Elle est alimentée par des extractions mensuelles. L'extraction qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité (99,9%) des déclarations. Les bordereaux arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimés dans un premier temps par l'AcoSS à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, une série de retraitements est opérée afin de fiabiliser les données.

Les données sont également **corrigées des variations saisonnières (CVS)** pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Chaque série est désaisonnalisée indépendamment des autres. Toutefois, dans cette publication, la série CVS du total correspond à la somme des séries CVS du total hors intérim et de l'intérim, et la série CVS du tertiaire est égale à la somme des séries CVS du tertiaire hors intérim et de l'intérim. Il y a ainsi cohérence entre les évolutions des agrégats et celles de leurs composantes. Pour les séries de masse salariale, comme les revalorisations du SMIC sont intervenues à des dates variables et avec des niveaux variables, la CVS peut introduire des évolutions venant contrebalancer les variations des séries du SMIC. Cet effet concerne surtout les secteurs où beaucoup de salariés sont au SMIC ou à des niveaux de salaire proches. **Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le quatrième trimestre.**

Le **champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande** (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales),

la **santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile**. Il est très proche de ceux de l'Unedic - Pôle Emploi (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale (*AcoSS Stat n°174, éclairage 1*).

La dernière nomenclature d'activité NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) est en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Cette publication suit dorénavant le secteur « associations ». Celui-ci regroupe près de 10 % des effectifs salariés du secteur privé. Il comprend la plupart des personnes morales associatives ou assimilées identifiées par leur catégorie juridique Insee : les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221), les associations intermédiaires (9222), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260). Ne sont en revanche pas retenus : les congrégations (9240), les groupements d'employeurs (9223) et les comités d'entreprise ; ces catégories recouvrent des secteurs d'activités spécifiques (services aux entreprises ou activités culturelles). La quasi-totalité des établissements associatifs exerce dans le tertiaire, notamment dans les secteurs de l'action sociale et hébergement médico-social (qui représente 50 % de l'emploi associatif), des autres activités de services (16 %), de l'éducation (12 %), de la santé (8 %), des arts, spectacles et activités récréatives et de loisirs (8 %).

L'assiette salariale totale, ou assiette déplafonnée, désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

L'assiette déplafonnée se distingue de l'assiette « **Contribution Sociale Généralisée** » (CSG) qui comprend également des éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales. Elle est notamment

constituée des éléments assujettis au « forfait social », en particulier l'intéressement, la participation, une partie des indemnités de rupture conventionnelle, l'abondement de l'employeur aux plans d'épargne salariale et le financement de certains éléments de retraite supplémentaire. Hors forfait social, l'assiette CSG comprend également des indemnités versées lors de la rupture du contrat de travail ou à l'occasion de la cessation forcée des fonctions de mandataire social ou bien encore en cas de chômage partiel. Le financement de la prévoyance complémentaire figure également dans ce segment.

Une révision des éléments composant l'assiette déplafonnée a été réalisée au cours du quatrième trimestre 2010. L'assiette déplafonnée inclut dorénavant les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiaires de diverses exonérations dont les principales sont celles des centres communaux d'action sociale (CCAS) et celle des contrats de professionnalisation.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'AcoSS. **L'effectif moyen** est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles nationales de l'emploi et de la masse salariale produites par l'AcoSS sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique.

Par cette labellisation, l'Autorité de la statistique publique reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'AcoSS aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'AcoSS et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.

Pour approfondir...

- « L'emploi dans le secteur privé diminue en 2013 mais se stabilise en fin d'année », *AcoSS Stat n° 195*, juillet 2014.
- « L'emploi du secteur privé dans les régions en 2013 », *AcoSS Stat n° 196*, juillet 2014.
- « Principaux indicateurs mensuels AcoSS-Urssaf à fin janvier 2015 », *Le baromètre économique n°53*, AcoSS, février 2015.